

Bulletin d'adhésion

Selon l'article 5 des statuts de l'AMAP du Schluthfeld, pour être membre de l'Association, tout adhérent doit « s'acquitter de la cotisation annuelle - destinée à couvrir les frais de fonctionnement de l'association ».

La cotisation est perçue annuellement à chaque renouvellement de la saison automne hiver. Elle est valable jusqu'à la saison automne-hiver suivante. Les nouveaux abonnés adhèrent à l'association au moment de leur inscription jusqu'à la prochaine saison automne – hiver. La cotisation est due par famille que vous preniez un panier ou moins ; que vous preniez les fruits ou les légumes ou les fruits et les légumes)

Le montant de la cotisation s'élève à **5 € par famille**.

Votre enveloppe avec la cotisation et le reçu ci-dessous est à remettre lors des permanences tenues au moment des réinscriptions.

Si vous êtes un nouvel adhérent, merci de cocher la case « Nouvel Adhérent » et de joindre votre cotisation accompagnée du présent papillon dans une enveloppe fermée, adressée Françoise LEVY (pour le Schluthfeld) ou à Anne CITEAU-BERG / Sylvie HIRTZ (pour le Pétancair's).

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Adresse mail : _____

Nouvel adhérent

Renouvellement

Pour mieux se connaître, merci d'indiquer comment vous nous avez connu :

.....
.....

J'ai un contrat(s): Légumes Fruits Pain

Règlement :

En espèces

Par chèque (ordre : AMAP du Schluthfeld)